

MONNAIES
INÉDITES DE CHIO

PAR

P. LAMBROS

PARIS
IMPRIMERIE ARNOUS DE RIVIÈRE
26, rue Racine, 26

—
1877

MONNAIES INÉDITES DE CHIO

(Pl. XI et XII.)

Une monnaie d'argent frappée, au xv^e siècle, à Chio, par les Giustiniani, a été décrite et figurée, dès le milieu du siècle dernier, par Muratori¹, lequel l'a prise, par erreur, pour une pièce frappée par Conrad II ou III, vers 1147, lorsque cet empereur entreprit son expédition en Orient. Une autre monnaie, portant l'inscription CIVITAT. CHIO. MONET. IUSTINIANA, est décrite comme étant d'argent, dans le *Catalogue de la collection Dunte*²; la même monnaie figure dans ma collection sous forme d'un exemplaire en cuivre; mais il est certain, pour qui considère le style de cette pièce, qu'elle n'a point été frappée à Chio sous la domination des Giustiniani, mais bien plus tard, peut-être en Italie, par quelque descendant des seigneurs de Chio, comme médaille commémorative de la domination de ses ancêtres sur cette île. Le savant danois Münter³ a compris la monnaie de Muratori dans son *Traité des monnaies des Francs d'Orient*. Cousinéry, dans son mémoire numismatique qui fait suite à l'*Histoire des croisades* de Michaud⁴, a publié une autre monnaie de Chio, différant

¹ Dans Argelati, *De numis Italiae*. Vol. I, p. 92, Pl. LXXX.

² *Verzeichniss einer zahlreichen Sammlung von güldenem und silbernen Münzen und Thalern*. Hambourg, 1750, p. 375, n° 1921.

³ *Om Frankernes Munter i Orienten*. — *Danske Vidsk. Selsk Skrifter*. 1805.

⁴ Paris, 1822, t. V, p. 546, pl. IV, n° 2.

un peu de celle déjà publiée par Muratori; ces deux écrivains, s'en tenant à l'opinion de ce dernier, sont tombés dans la même erreur, croyant que ces monnaies avaient été frappées par l'empereur Conrad. Mais Lelewel, qui a publié en 1835 une autre monnaie en argent de Chio, a rectifié l'erreur de Muratori, en démontrant que les Génois, qui ont occupé Chio vers le milieu du xiv^e siècle, avaient organisé l'île en une sorte de république, et y avaient frappé une monnaie spéciale, en faisant subir quelques modifications au type des monnaies génoises, sur lesquelles figura, jusqu'aux derniers temps de la République, le nom de l'empereur Conrad¹. Ce numismatiste expérimenté n'avait cependant pas remarqué que le type qui figure sur le revers des monnaies de Chio était le blason même des Giustiniani. En conséquence, l'honneur d'avoir retrouvé la véritable origine de ces monnaies appartient au savant directeur du Musée de Berlin, M. Julius Friedlaender, qui, en publiant, en 1840, deux nouvelles monnaies inédites de Chio, l'une d'argent, l'autre de cuivre, les a définitivement classées et expliquées avec l'habileté et l'exactitude qui distinguent tous ses travaux².

Ces quelques monnaies sont tout ce qu'on connaissait de Chio en 1840, et, pendant douze ans, aucune monnaie nouvelle ne vint s'ajouter à cette série. En 1852, le docteur Cumano a publié un gros d'argent des frères Martin et Benoit Zaccaria³.

A cette époque, ma collection ne comptait que trois ou quatre monnaies de Chio; chaque année, d'autres venaient

¹ *Numismatique du moyen âge*. III^e partie, p. 38, Pl. XVI, n^o 28.

² *Numismata inedita*. Berolini, 1840, p. 30.

³ *Illustrazione d'una moneta argentea di Scio sul disegno del Matapano di Venezia del D^r Costantino Cumano*. Trieste, 1852.

s'y ajouter. En 1857, j'eus le bonheur d'acquérir une trouvaille faite à Chio et composée d'environ soixante-dix monnaies d'argent, parmi les plus anciennes frappées par les Giustiniani. Ces monnaies, jusqu'alors tout à fait inconnues, offraient une vingtaine de variétés; c'étaient des quarts de *gigliati*, portant le buste du doge de Gènes avec la légende DUX IADVEDSIVD, et ceux portant le châtel et les légendes CIVITATIS SVI, CIVITAS SIV, CIVITAS SII, CIVITAS SIX, CIVITAS REX; il ne s'en trouvait qu'une seule des frères Martin et Benoît II Zaccaria, celle qui porte le châtel et dont, jusqu'à aujourd'hui, ma collection ne possède qu'un unique exemplaire. En 1858, une autre trouvaille me fournit les deniers tournois de Martin Zaccaria; puis ma collection fut enrichie d'une monnaie unique de Galeazzo Maria Sforza, de trois ducats d'or, d'un *gigliato* d'argent et d'autres monnaies d'argent et de cuivre. Je songeai dès lors à publier ces monnaies de ma collection, qui forment une riche et importante série, et j'en remettais de jour en jour la publication, lorsqu'en 1864, feu D. Promis, lequel se proposait de publier une monographie des monnaies de Chio qui se trouvaient dans le Cabinet du roi d'Italie, m'écrivit en me priant de lui communiquer aussi les miennes, ce que je fis en lui envoyant aussitôt la description, les dessins et les poids de 34 monnaies de ma collection; c'est ainsi que ce savant a pu publier son très-intéressant traité, dans lequel sont décrites, figurées et expliquées 55 monnaies différentes¹.

Depuis la publication de ce traité, il n'a été publié que quatre nouvelles monnaies de Chio, à savoir : deux ducats

¹ *La Zecca di Scio durante il dominio dei Genovesi*. Memoria di Domenico Promis. — Torino, 1865.

d'or, l'un de Thomas Frégoso, par M. Caucich¹, l'autre de Louis Frégoso, par M. Kunz²; un *gigliato*, par M. Grueber³, et une monnaie d'argent de Galeazzo Maria Sforza⁴, par M. Schlumberger. Mais en dehors de ces quatre monnaies, on en a découvert plusieurs autres fort importantes durant ces douze dernières années; je me hâte de publier les plus importantes d'entre elles pour faire voir quelles richesses viennent s'ajouter journallement aux diverses séries de monnaies frappées en Orient par les Latins pendant le moyen âge.

Les Zaccaria, surnommés *di Castro* ou *di Castello*, du quartier où était située leur maison, à Gênes, étaient considérés comme une des plus riches et des plus puissantes familles de cette cité. En 1289, mourut à un âge très-avancé, dans cette ville, Zaccaria, fils d'un autre Zaccaria, laissant six fils, dont je ne mentionnerai que trois, Emmanuel, Benoît et Nicolas. Le premier, étant allé à Constantinople, parvint, par sa bravoure et son habileté, à s'attirer la faveur de l'empereur Michel Paléologue, qui lui donna, en 1275, l'ancienne et la nouvelle Phocée, avec les montagnes voisines et leurs mines d'alun. Zaccaria acquit par la vente de l'alun, et grâce à d'autres spéculations, de grandes richesses, et mourut en 1288, laissant neuf enfants mineurs, dont l'un, Tidisio, fut, longtemps après, gouverneur de Phocée.

Emmanuel Zaccaria étant mort, son frère Benoît lui succéda; c'était un homme très-actif, qui se signala dans di-

¹ *Bullettino di numismatica Italiana*. Serie I^{ma}, 1866-1867, p. 23, Pl. II, n° 2.

² *Periodico di numismatica e sfragistica Italiana*. Firenze, 1871, p. 270, t. XI, n° 7.

³ *Numismatic Chronicle*, 1872, p. 155, Pl. V, n° 10.

⁴ *Les Principautés franques du Levant*, p. 111.

verses guerres, et défendit, avec bravoure, Tripoli de Syrie, et Ptolémaïs de Palestine ; ennemi implacable des musulmans, de concert avec le pape Boniface VIII, il dépensa de grandes sommes de sa fortune colossale, en projets pour reconquérir la Terre-Sainte. Mais la croisade, entreprise en 1304, échoua, grâce à la rivalité des puissances maritimes d'Italie, et Benoît continua à résider à Phocée. L'année suivante, forcé de s'absenter, il nomma gouverneur, pendant son absence, son neveu Tidisio, lequel, marchant sur les traces de son oncle, défendait, avec grand succès, sa ville, contre les attaques des Turcs du voisinage. A cette époque, les îles de Chio, de Samos et de Cos étaient dans une situation déplorable, servant de repaire aux pirates ; Benoît, ayant de nouveau fait voile pour l'Orient, en 1303, avec une flotte puissante, et voulant mettre fin à ce triste état de choses, pria l'empereur Andronic, ou d'envoyer à Chio une forte garnison, ou de lui céder l'île ; comme l'empereur mettait quelque lenteur à lui répondre, Benoît s'empara de l'île en 1304. Après ce fait d'armes, l'empereur consentit à lui céder Chio pour dix ans, à titre de vassal, à condition que la bannière impériale flotterait comme auparavant sur la ville ; Benoît devait être exempté de tout impôt, et n'aurait à payer qu'un tribut volontaire. Benoît, devenu, de la sorte, seigneur de l'île de Chio, releva les habitations tombées en ruines et fortifia la ville ; il s'enrichit par l'exploitation des arbres à mastic, et mourut en 1307.

Son fils aîné, Paléologue, qui demeurait à Gènes, lui succéda. Après la mort de son père, il se rendit aussitôt à Chio, s'y installa, et demanda compte à son cousin Tidisio de son administration de cinq années à Phocée ; mécontent du résultat de son enquête, il renvoya Tidisio et nomma gouverneur de Phocée, Andreolo Cattaneo, époux de sa

sœur Eliana. Tidisio, pour se venger, passa chez les Catalans de Gallipoli, s'allia avec eux, vint assiéger Phocée, la prit et la pillà de fond en comble. Paléologue Zaccaria, en se livrant comme son père à de grandes spéculations sur le mastic de Chio et sur le produit des mines d'alun de Phocée, acquit d'immenses richesses et gouverna Chio jusqu'à sa mort, en 1314; il avait réussi à obtenir de l'empereur Andronic une nouvelle confirmation de sa souveraineté pour une période de cinq ans.

Paléologue, en mourant, laissa deux fils, Martin et Benoît II, qui succédèrent à leur père comme seigneurs de Chio; grâce à leur union, ils purent repousser avec succès les attaques des Turcs et des corsaires catalans. Martin, l'aîné, brave et hardi, s'attira la faveur du prince d'Achaïe, Philippe de Tarente, empereur titulaire de Constantinople, lequel, de concert avec sa femme, Catherine de Valois, proclama, par acte du 21 mai 1315, Martin roi de l'Asie Mineure, et lui céda, du même coup, les îles Oenusses, Proconnèse, Ténédos, Lesbos, Chio, Samos, Samothrace et Cos. Les deux frères gouvernaient de concert; ils obtinrent d'Andronic, en 1319, une nouvelle prorogation de leur souveraineté pour cinq autres années. Après ce temps-là, un différend vint, paraît-il, les brouiller, sans que nous sachions exactement comment la chose se fit. Martin réussit à rester seul seigneur de Chio; et c'est pour cela qu'en 1324, lorsque l'empereur renouvela encore la concession pour cinq nouvelles années, cette confirmation se fit au nom seul de Martin, qui continua à gouverner son île et à combattre les Turcs avec le plus grand succès; il avait en même temps entrepris la construction d'un nouveau fort.

Cependant Andronic le Jeune monta sur le trône de Constantinople; les habitants de Chio lui envoyèrent en

ambassade, un de leurs notables, Léon Calothetos, lequel, par sa description des riches revenus de Chio, attira sur l'île l'attention de l'empereur ; les Chiotes invitaient Andronic à leur envoyer des secours pour les délivrer du joug du dynaste génois, en promettant d'aider, de tout leur pouvoir, les troupes impériales. En même temps, Benoît, qui s'était approprié 6.000 hyperpres, produit les revenus de Chio, et qui était toujours brouillé avec Martin, se réfugia auprès de l'empereur en lui demandant aide et secours contre son frère. Andronic, prenant pour prétexte que la dernière prolongation de cinq années allait expirer, ordonna à Martin de démolir la nouvelle forteresse qu'il venait de construire, et de se rendre à Constantinople pour le renouvellement de leur traité. Non-seulement Martin n'obéit pas à ces injonctions, mais, tout au contraire, il commença à armer ; aussi l'empereur se mit-il en campagne contre Chio, vers l'automne de l'année 1329, avec une flotte de 105 navires superbement équipés. En peu de jours, les Grecs s'emparèrent des principales positions de l'île, après avoir coulé à fond trois des galères de Martin ; celui-ci se vit forcé de se retirer derrière les murailles de la ville, avec 800 soldats ; mais, ne pouvant continuer la résistance, il dut se rendre à l'ennemi. Les Grecs laissèrent partir sa femme et ses fils, Bartolomeo et Centurion, avec leur suite, et tous leurs trésors ; mais lui-même fut emmené, chargé de fers, à Constantinople.

L'empereur récompensa généreusement Calothetos et les autres primats de Chio, nomma Benoît gouverneur de l'île et lui fit don, en même temps, de la moitié des revenus de tout ce territoire, revenus qui s'élevaient à la somme de 120.000 hyperpres. Mais Benoît ne fut pas satisfait et demanda, pour récompense de sa trahison, la souveraineté

même de l'île, avec tous ses revenus : il se rendit dans ce but, avec trois galères, à Galata; l'année suivante, en 1330, renforcé de 8 vaisseaux génois, il fit voile contre Chio. Les soldats génois, à peine débarqués, attaquèrent la ville, mais ils furent repoussés par les Impériaux; plusieurs des mercenaires, à la solde de Benoît, furent tués, et lui-même dut se retirer et s'avouer vaincu; il mourut d'apoplexie sept jours après.

Cependant Martin continuait à gémir dans les prisons de Constantinople; il ne fut délivré qu'en 1338, grâce à la médiation du pape et du roi de France; quelques années plus tard il prit part à l'expédition chrétienne, qui se termina par la prise de Smyrne; il périt, à l'attaque de cette ville, le 15 janvier 1345.

Chio, délivrée du joug des Génois, demeura dix-sept ans sous la domination byzantine, puis fut de nouveau reconquise par eux, ainsi que je vais le raconter brièvement. En 1345, quelques révoltés génois, réfugiés à Roquebrune et à Monaco, organisaient un corps de troupes et une flotte pour attaquer Gênes; le doge Jean de Muria choisit quatre officiers chargés de préparer contre eux un plan de défense; la ville garantissait, à défaut d'argent, par une hypothèque placée sur divers impôts, le remboursement de leurs dépenses à tous ceux qui contribueraient à la formation d'une flotte et d'une armée de secours; en même temps elle leur cédait toutes les conquêtes qu'on pourrait faire, jusqu'à amortissement complet de la dette contractée envers eux. Alors vingt-neuf citoyens armèrent chacun une galère et choisirent pour chef Simon Vignoso, qui fut officiellement proclamé amiral, et reçut du doge la bannière de Saint-Georges.

Vignoso se présenta, au mois d'avril de cette même

année, devant Monaco, avec sa flotte et ses troupes de débarquement; il effraya les révoltés qui n'étaient pas suffisamment préparés pour pouvoir lui résister, et qui se dispersèrent. Après ce succès, Vignoso retourna à Gênes, mais il en partit aussitôt pour aller défendre les colonies de la République situées en Crimée, qui étaient menacées par les Mongols; en arrivant à Nègrepont, il y trouva vingt-six galères de Venise et des chevaliers de Rhodes, sous le commandement du dauphin Humbert, qui se proposait d'aller s'emparer de Chio. Humbert offrit à Vignoso de fortes sommes pour l'engager à s'unir à lui, mais Vignoso rejeta ses propositions, et partit aussitôt lui-même pour Chio, où il arriva le 15 juin 1346; il en commença sans retard le siège, et, après trois mois, parvint à s'emparer de l'île tout entière; quelques jours après, il prit également l'ancienne et la nouvelle Phocée; et après avoir laissé des troupes pour garder ses conquêtes, il retourna le 9 novembre à Gênes, où il fut reçu avec enthousiasme.

Vignoso exigea de la République, pour lui et ses associés, le paiement des dépenses faites par eux, dépenses qui se montaient à 203,000 livres; mais comme il n'y avait pas d'argent dans le trésor, le traité suivant fut conclu entre les vingt-neuf chefs de galères et la ville. Gênes restait suzeraine des conquêtes faites par Vignoso, avec droit de haute juridiction dans les affaires politiques et judiciaires, comme aussi de nommer les *châtelains* et podestats; les vingt-neuf chefs de galère, sous la désignation commune de Mahoniens, étaient tenus de garantir ces nouvelles possessions contre tout ennemi extérieur; tous les revenus leur appartenaient. Ces associés furent donc constitués en une véritable compagnie d'actionnaires, qui prit le nom

de Mahone; pour se distinguer plus tard des autres compagnies qui se formèrent successivement, elle s'intitula l'ancienne Mahone; Simon Vignoso en fut élu chef. Plus tard, tous les actionnaires adoptèrent le nom de Giustiniani, sous lequel ils sont connus dans l'histoire. Quelques-uns demeuraient à Gênes; les autres s'établirent à Chio et y régnerent jusqu'en 1566, époque à laquelle cette île fut prise par les Turcs sous le règne de Soliman¹.

MONNAIES DE MARTIN ET BENOÎT II ZACCARIA.

1. + M. Et. B. ZĀChĀRIG. Écu aux armes des Zaccaria.

ṛ. + CIVITAS · SYI * . Croix.

Or. Poids : 0^{sr},860.

2. + M · Et · B · ZĀChĀRIĀZ · Croix.

ṛ. IC — XC. Le Christ assis sur un trône.

Or. Poids : 0^{sr},919.

3. + CIVITAS · SYI · M · Et · B · ZĀ. Les murailles de la ville de Chio, avec six tours.

ṛ. + SERVORVM · INPATORIS. Croix cantonnée de globules. Le P est barré en signe d'abréviation.

Argent. Poids : 1^{sr},450.

Si l'on prend comme terme de comparaison les ducats d'or de Gênes, qui furent frappés à cette époque et qui portent l'inscription : « *Janua quam Deus protegat* », on voit qu'ils pèsent de 3^{sr},493 à 3^{sr},543, soit en moyenne 3^{sr},518, dont le quart correspond à 0^{sr},880. Les monnaies décrites ci-dessus, et qui sont d'or fin, sont donc, sans

¹ V. sur les familles des Zaccaria et des Giustiniani, K. Hopf, dans l'article *Giustiniani* (Ersch et Gruber, *Encyclopädie. I Section. Theil* 68, p. 308, sqq.) et Promis, *la Zecca di Scio*.

aucun doute, des quarts de ducat, puisque le n° 1 pèse quelques milligrammes de moins et le n° 2 quelque chose de plus que le poids légal. Quant aux monnaies d'argent de Martin et de Benoît II, elles présentent un point obscur, puisque celle de ma collection, qui a été publiée par feu Promis (t. I, n° 4), pèse 0^{gr},820, tandis que celle décrite plus haut sous le n° 3, pèse 1^{gr},450, et celle publiée par Cumano, 2^{gr},220. Ces trois monnaies n'ont donc aucune analogie entre elles. J'ignore à quel système appartient la première; la seconde correspond aux gros d'argent de Gènes, et la troisième a été frappée d'après le système et sur le type des gros matapans de Venise.

Les deux autres monnaies d'argent connues de Martin et de Benoît II, ont le type des gros vénitiens, et portent les légendes M·Et·B·Z·S·V·IMP et M·Et·B·Z·S·V·IMPR, que Cumano explique par : « *Martinus et Benedictus Zacharias Insulæ Imperii Duces* », et Promis par « *Martinus et Benedictus Zacharie Sui Vicarii Imperatoris* ». Aujourd'hui, guidés par la monnaie n° 3, nous savons que la véritable légende de ces deux monnaies doit être : « *Martinus et Benedictus Zachariæ Servi Imperatoris* » ou « *Martini et Benedicti Zachariæ Servorum Imperatoris* ». L'empereur, dont les frères Zaccaria s'intitulent les serviteurs, est Andronic Paléologue.

Je remarque, en terminant, que la monnaie de Martin Zaccaria publiée par feu Promis, ainsi que celles que je publie aujourd'hui, figurent dans ma collection comme exemplaires uniques¹.

¹ Une superbe monnaie portant les mêmes légendes que celle décrite par M. Lambros, sous le n° 3, mais avec des différences sensibles dans la disposition des types du droit et du revers, se trouve au Cabinet des médailles du *British Museum*, à Londres. (Note de la Rédaction.)

MONNAIES FRAPPÉES SOUS LES GIUSTINIANI.

Dans le traité conclu le 26 février 1347, entre Simon Vignoso et Gènes, il est fait mention de l'établissement d'un hôtel des monnaies à Chio; le podestat était laissé libre de fixer le type, le poids et le titre des monnaies à frapper, mais en même temps on lui imposait l'obligation d'y faire inscrire, comme sur les monnaies de Gènes, les mots : « *Dux Januensium* » et « *Conradus rex* ». A mon avis, le premier qui fit usage de ce droit important put fort probablement être Vignoso lui-même, chef suprême de toute l'entreprise, qui dut s'empressez d'établir une monnaie à Chio. J'ai donc la conviction que ce fut de son vivant que furent frappées les premières monnaies de la Mahone. Elles le furent selon le système et sur les types des *gigliati* des rois de Naples, *gigliati* qui, à cette époque, jouissaient d'une grande faveur par tout l'Orient, et qui avaient également été imités par les rois de Chypre, par Saruckhan, émir de Lydie, et par les grands maîtres de Rhodes. M. D. Promis a publié deux de ces *gigliati* de Chio (Pl. I, n^{os} 4 et 5) et M. Grueber (*Numismatic Chronicle*, 1872, p. 455, Pl. V, n^o 10), un troisième, provenant du trésor découvert à Éphèse par M. Wood. J'en publie ici trois nouvelles variétés inédites.

4. +.DUX.IANUENS.QUOD DEVS.PTA (*Dux Januensium quem Deus protegat*). Le doge, assis de face sur un trône dont les pieds représentent la partie antérieure d'un lion; il porte sur la tête un chapeau d'où pendent deux rubans; il tient de la main droite un sceptre et de la main gauche un globe crucigère.

5. +.CONRADVS.REX*ROMANORVM. Croix fleuronée, cantonnée de quatre fleurs de lis.

Argent. *Gigliato*. Poids : 3^{sr},814.

5. +DVX.IADVGD.QOVGD.DVS.PTGA. Le doge, assis sur un trône, comme sur la monnaie précédente.

Ṛ. +CODRADVS.RCX ROMANORVS. Croix, comme sur la monnaie précédente.

Argent. *Gigliato*. Poids : 3^{sr},610.

6. +DVX.IADVGD.QVGD:DVVS.PTAGA. Le doge, assis sur un trône, comme sur les monnaies précédentes.

Ṛ. +.GORADV.S.RCX.ROMANORVM. Croix comme sur les monnaies précédentes.

Argent. *Gigliato*. Poids : 2^{sr},778.

Le *gigliato* publié par M. Promis (Pl. I, n° 4) est indiqué comme pesant 4^{sr},407, mais cette indication est fautive, puisque cette monnaie, dont j'avais envoyé l'empreinte, ne pèse en réalité que 3^{sr},610. Le plus pesant des *gigliati* de Chio que nous connaissions est donc celui que j'ai décrit plus haut sous le n° 4, qui pèse 3^{sr},814. Il en résulte que les *gigliati* de Chio ont dû être frappés sur le système de ceux des grands maîtres de Rhodes, dont le poids légal était de 3^{sr},913.

7. DVX.IADVGD.SIVD. Buste de face du doge coiffé d'un haut bonnet, tenant de la main droite une fleur de lis, de la main gauche un sceptre.

Ṛ. +CODRADVS.RCX. Croix.

Argent. Quart de *gigliato*. Poids : 0^{sr},620.

Cette monnaie, très-usée et percée de deux trous, a perdu de son poids primitif et n'a plus le poids légal. Mais elle appartient, sans aucun doute, à la même catégorie que les trois monnaies figurées dans le traité de M. Promis (Pl. I, nos 7, 8 et 9) et qui pèsent de 0^{sr},776 à 0^{sr},950. Ce sont donc des quarts de *gigliato*. M. Promis a donné à ces monnaies le nom de *carats*, mais je ne puis accepter cette

attribution du savant numismatiste, puisque dans aucune des principautés franques d'Orient, on n'a frappé de carats comme monnaie effective. J'ai démontré autrefois qu'à Chypre seulement l'*hyperpyron* ou besant (βυζάντιον) fut frappé comme monnaie effective, mais là même le carat ne fut jamais une valeur effective, et resta toujours une simple valeur nominale équivalant à deux deniers. Dans toutes les autres principautés qui furent établies par les Croisés et les conquérants francs, plusieurs autres systèmes monétaires furent introduits d'Occident, mais les hyperpres et les besants y restèrent toujours à l'état de valeur nominale.

Outre les *gigliati* et les quarts de *gigliato*, on frappait encore à Chio des deniers de billon. M. Promis (Pl. 1, n° 13) a publié une de ces monnaies; j'en publie une autre qui est certainement plus ancienne et que je crois avoir été frappée vers les dernières années du xiv^e siècle.

S. + CIVITAS·SIY. Châtel.

℞. + DVX·IANNVENSIVM. Croix.

Billon. Denier. Poids : 0^{sr},470.

L'atelier de Chio a également frappé, avant la fin du xiv^e siècle, des monnaies d'or qui ne portent pas de type particulier, pas même de lettre distinctive indiquant l'atelier d'origine, mais qui ne sont qu'une absolue et servile contrefaçon des ducats d'or de Venise, et portent simplement les noms des doges de cette ville. Cependant ces ducats de Chio se distinguent des ducats vénitiens par leur mauvaise exécution, par leurs légendes fantives et leur titre, fort bas, composé d'un alliage d'or et d'argent. On connaît deux de ces ducats de Chio; l'un porte le nom du doge Antoine Venier, l'autre celui du doge Thomas Mocenigo; voici leur description :

ANTOINE VENIER

1382-1400.

9. ANTO VGNCO. Saint Marc debout, tenant de la main gauche les Évangiles et de la main droite une bannière qu'il remet au doge agenouillé devant lui. Derrière le saint, S M VGNCTI; près de la hampe de la bannière DVX. Entre le nimbe du saint et la hampe, trois globules placés en triangle.

ⲁ. SIT T XPⲞ DTA PIR — VTGGIS ISTE DVCAT. Le Christ, dans un cercle elliptique, bénissant de la main droite levée, et de la gauche tenant les Évangiles. A droite, cinq étoiles; à gauche, quatre.

Ducat d'or. Poids : 5^{es},494.

THOMAS MOGENIGO

1414-1423.

10. TOM.MOCCNTO. Saint Marc debout, remettant la bannière au doge agenouillé devant lui, comme sur la monnaie précédente. Derrière le saint, S M VGNCTI, près de la hampe le mot DVX. Entre le nimbe du saint et la hampe, trois globules placés en triangle.

ⲁ. SIT T XPⲞ DAT Q TV — TODIS ISTE DVCAT. Le Christ, dans un cercle elliptique avec neuf étoiles, comme sur la monnaie précédente.

Ducat d'or. Poids : 3^{es},437.

THOMAS FRÉGOSE

Premier doganat.

1415-1421.

11. T.DVX IΛ VQ. Saint Laurent debout, tenant de la

ucune
carats
qu'à
v) fut
rat ne
imple
es les
sés et
noné-
es et
nale.
ppait
13)
qui
été

du
ype
ate-
vile
le-
du-
eur
re,
naît
ge
30;

main gauche les Évangiles, de la droite une bannière qu'il remet au doge agenouillé devant lui. Derrière le saint, ·S LAVRCCI; près de la hampe, DVX.

ⲛ̅. SIT·T·XPⲞ D̅AT Q·T·R̅GGIS IST QVCA T. Le Christ, dans un cercle elliptique, bénissant de la main droite levée, et de la gauche tenant les Évangiles. A droite, trois étoiles; à gauche, quatre.

• Ducat d'or. Poids : 3^{sr},456.

PHILIPPE-MARIE VISCONTI.

Duc de Milan.

1421-1436.

12. D·M̅C̅·DIOL̅AN. Saint Pierre debout, tenant, de la main gauche, les Évangiles, et, de la main droite, une bannière qu'il remet au doge agenouillé devant lui. Derrière le saint, S P̅CTRVS; près de la hampe, DVX.

ⲛ̅. SIT T XPⲞ D̅AT Q TV — ... ISTⲞ·DUCAT. Le Christ, dans un cercle elliptique, bénissant de la main droite levée, et, de la gauche, tenant les Évangiles. A droite, cinq étoiles; à gauche, quatre.

Ducat d'or. Poids : 3^{sr},525.

13. D M̅C̅DIOL̅ANI. Saint Pierre, debout, remettant la bannière au doge agenouillé devant lui. Derrière le saint, ·S·P̅CTRVS; près de la hampe, DVX.

ⲛ̅. SIT·T·XPⲞ D̅AT Q TV — R̅GGIS ISTⲞ·DUC̅A. Le Christ, dans un cercle elliptique, comme sur la monnaie précédente. A droite, cinq étoiles et deux globules; à gauche, quatre étoiles.

Ducat d'or. Poids : 3^{sr},250.

Un ducat, portant l'inscription D·MADIOLA, a été publié

par M. Schweitzer¹, qui l'a attribué, par erreur, à Jean Visconti, prince de Milan (1349-1354); M. Vincent Promis² estime que cette pièce a été frappée par un prince italien inconnu, dans quelque ville ou île du Levant. Or, ces ducats ont été frappés à Chio, lorsque le duc de Milan, Philippe-Marie Visconti, en était le souverain.

THOMAS FRÉGOSE.

Troisième doganat.

1437-1443.

14. T-D-CAMPOFRG. Saint Laurent debout, tenant, de la main gauche, les Évangiles, et, de la droite, une bannière qu'il remet au doge agenouillé devant lui. Derrière le saint, S LAVRETI; près de la hampe, DVX; au pied de la hampe, un grand S.

R. GLORIA IN EXCELSIS : . — . : DEO ET TERRA PAX (*Gloria in excelsis Deo et in terra pax*). Le Christ, dans un cercle elliptique, bénissant, de la main droite levée, et, de la main gauche, tenant les Évangiles. A droite, cinq étoiles; à gauche, quatre.

Ducat d'or. Poids : 3^{gr}, 474.

Un autre ducat, du même Thomas Frégose, un peu différent de celui que je décris aujourd'hui, a été publié par M. Caucich³; d'après la gravure qu'il en a donnée, cette pièce paraît être d'un style barbare; mais je pense que c'est plutôt parce qu'elle a été mal dessinée et encore plus

¹ *Notizie peregrine di Numismatica e d'Archeologia. Decade terza.* Trieste, 1856 p. 65 sqq.

² *Tavole sinottiche delle monete battute in Italia e da Italiani all'estero.* Torino, MDCCCLXIX, p. 119.

³ *Bullettino di Numismatica Italiana. Serie I^{ra},* 1866-1867, p. 23, Pl. II, n° 2.

mal gravée; si j'en juge, du moins, d'après mon exemplaire dont le style est parfait. Celui-là est encore d'or pur, tandis que l'or de tous les autres ducats, soit de Chio, soit de Péra, est mélangé d'argent.

JANUS FRÉGOSE.

1447-1448.

15. IANVS·D·C·F. Saint Laurent, debout, tenant, de la main gauche, les Évangiles, et, de la droite, une bannière, qu'il remet au doge agenouillé devant lui. Derrière le saint, S LAVRCT.; près de la hampe, DVX; au pied de la hampe, un grand S.

ñ. ·GLORIA·I·EXCE· — ·DEO·ET·I·TERRA·P· Le Christ, dans un cercle ovale, bénissant, de la main droite levée, et, de la gauche, tenant les Évangiles. Cinq étoiles à droite, et quatre à gauche.

Ducat d'or.

Janus Frégose étant mort au mois de décembre 1448, son frère, Louis Frégose, fut élu doge de Gênes quelques jours après; mais il fut destitué pendant l'automne de 1450, et remplacé, le 8 décembre de la même année, par Pierre Frégose, neveu du doge Thomas. Pierre Frégose gouverna jusqu'en février 1458; craignant, à cette époque, que la ville ne se soumit à l'autorité du roi Alphonse I de Naples, il donna sa démission et engagea la Commune de Gênes à réclamer la protection du roi Charles VII de France, aux mêmes conditions précédemment arrêtées avec le roi Charles VI. Mais les Français ne gouvernèrent, à Gênes, que jusqu'au mois de mars 1461, époque à laquelle ils furent chassés; Prosper Adorno fut alors élu doge. J'ai la conviction que le ducat d'or suivant, qui ne porte aucun

nom de doge, mais seulement celui de la Commune même de Gênes, a dû être frappé à Chio, pendant les trois années que les Français y commandèrent¹.

16. COMVÆ IANVÆ. Saint Laurent, debout, tenant, de la main gauche, les Évangiles, et, de la droite, une bannière qu'il remet au doge agenouillé devant lui. Derrière le saint, S LAVRËNTI, et près de la hampe, DVX. Au pied de la hampe, un grand S.

a). GLORIA I EXCÆLSI — DGO ET I TERRA PAX. Le Christ, dans un cercle elliptique, bénissant de la main droite levée, et, de la gauche, tenant les Évangiles. A droite, cinq étoiles; à gauche, quatre.

Ducat d'or.

J'ai reçu, il y a cinq ans, les empreintes de ces deux derniers ducats, sans avoir pu les acquérir ni savoir en quelles mains ils sont tombés².

Les ducats décrits sous les n^{os} 9 et 10 ne présentent, ainsi que je l'ai déjà dit, aucune lettre distinctive désignant l'atelier d'origine, mais ils portent, entre le nimbe du saint et la hampe de la bannière, trois globules placés en triangle,

¹ Le fait suivant viendrait, jusqu'à un certain point, à l'appui de cette opinion de M. Lambros. Sur un ducat, semblable à celui décrit sous le n^o 16, ducat dernièrement acquis par M. Schlumberger, les trois lettres traditionnelles du mot DVX sont remplacées le long de la hampe de la bannière par ces trois autres lettres CLI, fort distinctes. Si vraiment ces sequins, ou ducats, ne portant que le nom de la Commune de Gênes, ont été frappés pendant la période de l'occupation française, comme le croit M. Lambros, ne peut-on voir dans ces trois lettres CLI, l'abréviation du nom du roi CarolI? Ce serait là l'unique et curieux exemple du nom d'un roi de France figurant sur une monnaie frappée sur la côte d'Asie, il y a plus de quatre siècles.

(Note de la Rédaction.)

² Ces deux ducats font présentement partie de la riche collection de M. le sénateur Marignoli à Rome.

(Note de la Rédaction.)

et comme ces globules figurent sur chacune de ces deux monnaies, ils doivent certainement signifier quelque chose ; très-probablement, c'est là le point secret de l'atelier monétaire où elles ont été frappées. J'ai acquis ces deux ducats à Smyrne, en même temps que le ducat n° 11 de Thomas Frégose, frappé à Chio, et un autre, de Philippe-Marie Visconti, frappé à Péra. Ces quatre ducats sont semblables comme fabrique et sont, tous, d'or allié d'argent. Je constate ainsi que les ducats, qui portent les noms des doges Antoine Venier et Thomas Mocenigo, sont des produits de l'un des deux ateliers monétaires de Chio ou de Péra. Mais on ne connaît pas de monnaies plus anciennes de Péra, que le ducat que j'ai jadis publié de Philippe-Marie Visconti, et, je doute fort, qu'avant la fin du xiv^e siècle, les Génois, installés dans cette colonie, en qualité de vassaux de l'empereur de Byzance, aient eu cette audace d'y établir un atelier monétaire et d'y frapper monnaie à quelques pas de Byzance même. Ce ne fut que plus tard, sous le règne de Jean VIII Paléologue, lorsque l'empire fut tombé si bas et se trouva entouré de tant de dangers, que les Génois purent frapper monnaie sans encombre. Je pense donc que c'est pendant les dernières années du gouvernement de Philippe-Marie Visconti, que l'atelier monétaire de Péra a dû être installé pour la première fois ; on commença à y frapper des ducats sur le système de ceux de Chio. En conséquence, les ducats qui portent les noms des doges Antoine Venier et Thomas Mocenigo, ainsi que les ducats de Thomas Frégose et de Philippe-Marie Visconti, qui ne portent pas de marque distinctive, me paraissent avoir été frappés à Chio et non à Péra.

Conformément aux observations précédentes, je conclus :

1°, que les ducats frappés dans l'atelier monétaire de Chio, par Thomas Frégose, étaient une contrefaçon absolue des ducats vénitiens, portant les noms des doges de Venise et le nom de Saint-Marc, et que le différent monétaire de l'atelier de Chio consistait en trois globules disposés en triangle entre le nimbe du saint et la hampe de la bannière ;

2°, que, sous le premier doganat de Thomas Frégose, on commença à graver sur les ducats le nom du doge de Gênes, et l'on remplaça le Saint-Marc des monnaies vénitiennes par le Saint-Laurent, patron de Gênes. Ce ducat est celui qui est décrit sous le n° 11 ;

3°, que, pendant les dernières années de la souveraineté de Philippe-Marie Visconti, on installa, pour la première fois, un atelier monétaire à Péra, et qu'alors, sur les ducats qui y furent frappés, on mit, en guise de signe distinctif, l'initiale P, et sur ceux de Chio, l'initiale S. Il est donc permis d'espérer que l'on découvrira un jour des ducats de Chio frappés pendant les dernières années de cette souveraineté de Philippe-Marie Visconti, comme aussi des ducats de Thomas Frégose frappés pendant son deuxième doganat ou pendant les premières années du troisième. Si jamais ces ducats se retrouvent, ils auront au pied de la hampe de la bannière l'initiale S, et au revers l'inscription des ducats vénitiens : SIT T XPG DAT Q TV REGIS ISTG DVCAT ;

4°, que, pendant les dernières années du troisième doganat de Thomas Frégose, on frappa des ducats comme celui du n° 14, qui portent le nom du doge écrit plus *in extenso*, et la légende du revers métamorphosée en GLORIA I EXCELSIS DEO ET I TERRA PA, légende qui se trouve sur tous les ducats suivants.

Avant d'en finir avec les ducats, je transcris ici les noms

des doges de Gènes, dont on a retrouvé jusqu'ici des ducats d'or frappés à Chio; ce sont les suivants :

Thomas Frégose, premier doganat.	1415-1421
Philippe-Marie Visconti.	1421-1436
Thomas Frégose, troisième doganat.	1437-1443
Raphael Adorno.	1443-1447
Janus Frégose.	1447-1448
Louis Frégose.	1448-1450
Pierre Frégose.	1450-1458
COMVE IANVE.	1458-1461

Nous voyons donc que de 1415 à 1461 la série est complète, et qu'il ne manque que les ducats frappés pendant les dernières années du gouvernement de Philippe-Marie Visconti, et ceux frappés sous le second doganat ou pendant les premières années du troisième doganat de Thomas Frégose, ducats dont nous avons déjà parlé au § 3.

Le nom de Chio s'écrivit d'abord en latin *Syos* et *Sios*, plus tard *Chios*; et c'est ainsi que nous le trouvons écrit sur les plus anciennes monnaies : *civitas Syi*, *Siy* et *Sii*, et sur les plus modernes : *civitas Chii*. Mais quand commença-t-on à inscrire sur les monnaies cette orthographe nouvelle? Si l'on admet que la même orthographe figurait sur les monnaies d'or, d'argent et de cuivre, étant donnés tous les ducats sur lesquels se trouve l'initiale S, on peut en conclure que jusqu'à 1461 on écrivit *Sios*, et que plus tard seulement on introduisit la forme nouvelle. Comme date certaine de cette forme *Chii*, nous avons les deux monnaies de Galéas-Marie Sforza, qui a gouverné à Gènes de 1466 à 1477. Nous pouvons donc en conclure que, selon toute probabilité, le changement dut se faire entre 1461 et 1466.

Quant à l'écusson des Giustiniani qui figure sur leur

monnaies, il était, au commencement, le même que le blason de Chio : à savoir un château avec trois tours ; puis, conformément au privilège accordé en 1413 par l'empereur Sigismond, on ajouta aux trois tours une aigle couronnée et éployée. Quand donc a-t-on ajouté cette aigle sur les monnaies ? Feu D. Promis, en publiant trois gros (ou plutôt *gigliati*) qui portent cette aigle au-dessus du château (Pl. III, n^{os} 29, 30 et 31), dit qu'il pense qu'ils furent frappés entre 1421 et 1436. Mais si ces monnaies avaient été émises à cette époque, l'aigle devrait figurer également sur les monnaies de Galéas-Marie Sforza. Il est donc incontestable que les monnaies sur lesquelles on a ajouté l'aigle ont été frappées quelques années après 1477. J'ai la conviction que c'est aussi après cette date qu'a été frappée l'autre monnaie d'argent (Pl. III, n^o 28), qui ne porte pas l'aigle, et qui, selon M. Promis, a été frappée avant 1413.

Deux autres monnaies d'argent, visiblement postérieures aux monnaies précédentes, ont été publiées par M. Promis (Pl. III, n^{os} 38 et 39), lequel estime avec raison qu'elles ont dû être frappées vers le commencement du xvi^e siècle.

A ces deux monnaies, j'en ajoute une troisième inédite :

17. + CIVITAS · CHIL. Château à trois tours, surmonté d'une aigle couronnée, éployée.

Ⓜ. CONRADVS · REX · ROMA. Croix.

Argent. Poids : 2^{es}, 34.

Dans la série des monnaies de cuivre portant les initiales des podestats, on n'en connaît encore aucune qui porte le millésime. Les seules monnaies de Chio connues portant la date sont les pièces d'argent de Vincent Giustiniani frappées en 1562. Je publie ici une monnaie de cuivre, avec les initiales L - I, et le millésime 1548.

les du-

421
436
443
447
448
450
458
461

t com-
ant les
e Vis-
endant
is Fré-

. Sios,
s écrit
et *Sii*,
com-
raphe
guraît
onnés
peut
que
velle.
is les
erné
clure
faire

leur

18. CIVIT — AS . CHII. Château à trois tours, surmonté d'une aigle éployée. Dans le champ, à gauche L; à droite, I; au bas, une ligne horizontale, et au-dessous, la date 1548.

Ɱ. + . CONRADVS . REX . ROMANOR . Croix.

Cuivre. Poids : 3^{sr},260.

Une petite monnaie de cuivre avec les mêmes initiales a été publiée par M. Promis (Pl. III, n° 41), qui l'a attribuée à Laurent Giustiniani Banca, podestat en 1483. Mais je crois que cette monnaie est moins ancienne et a plutôt été frappée au xvi^e siècle; il est donc probable qu'elle appartient au même podestat, dont j'ai décrit plus haut la monnaie, et que le millésime a été omis par défaut d'espace.

Je termine ce mémoire par la description de deux monnaies d'argent du podestat Vincent Giustiniani, dernier chef de la Mahone de Chio.

19. CIVITAS. CHII. Château à trois tours, surmonté d'une aigle couronnée et éployée. Dans le champ, à gauche, V; à droite, I; au bas, 1562.

Ɱ. + CONRADVS. REX. ROMA. Croix ornée.

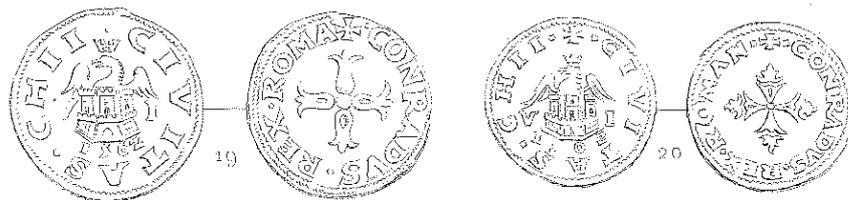
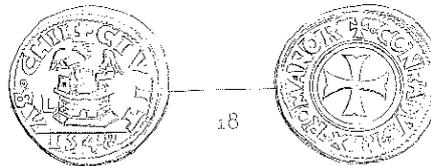
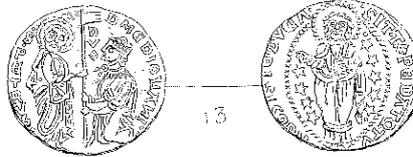
Argent. Poids : 5^{sr},850.

20. + CIVITAS. CHII. Château à trois tours, surmonté d'une aigle couronnée et éployée. Dans le champ, les lettres V — I; au bas du château, la date 1562, comme sur la monnaie précédente.

Ɱ. + CONRADVS. REX. ROMAN. Croix ornée et fleuronée à ses quatre extrémités.

Argent. Poids : 3^{sr},950.

P. LAMBROS.



L. Dardel sc.

Jus. Thomas Verset

MONNAIES DE CHIO

nté
, I;
48.

s a
rée
je
été
ar-
m-

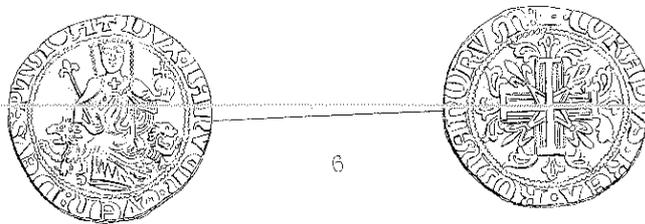
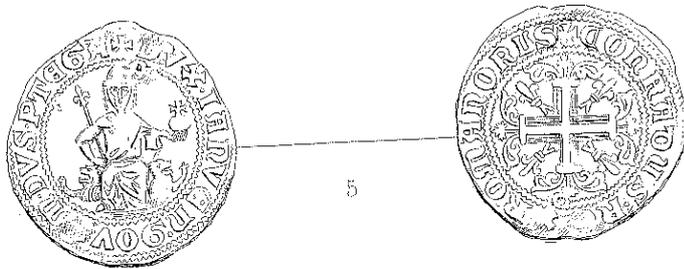
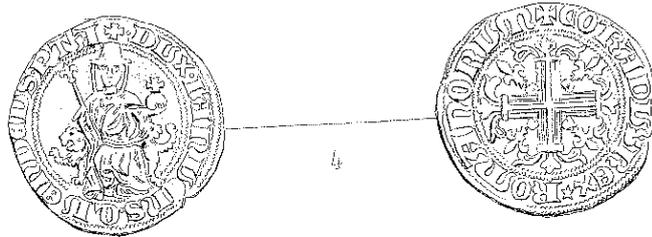
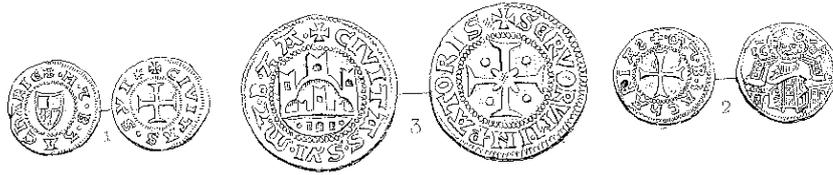
n-
ier

ité
ie,

ité
st-
ur

ée

Mémoires de Num. T. II.



L. Gardel sc.

Imp. Duran. Vorset

MONNAIES DE CHIO